

## PERMIS D'EXPLOITATION

### OBJECTIFS

Il s'agit d'une formation spécifique portant sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boisson, ainsi que sur les problématiques de santé publique.

L'objectif de cette formation est d'acquérir des connaissances relatives à :

- la prévention et la lutte contre l'alcoolisme ;
- la protection des mineurs et la répression de l'ivresse publique ;
- la législation sur les stupéfiants ;
- la lutte contre le bruit ;
- les principes généraux de la responsabilité civile et pénale ;

Elle donne lieu à la délivrance d'un permis d'exploitation valable 10 ans. À l'issue de cette période, une formation de mise à jour des connaissances permet de prolonger la validité du permis d'exploitation pour une nouvelle période de 10 ans.

### A QUI S'ADRESSE T-IL ?

Toute personne qui souhaite déclarer l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou de 4<sup>ème</sup> catégorie ou d'un restaurant doit suivre cette formation.

NB : Un débit de boissons est un établissement dans lequel sont vendues ou offertes des boissons alcooliques ou non, destinées à être consommées sur place ou emportées.

### DURÉE & COÛT

La formation est:

- d'une durée de trois jours (soit 20 heures de formation) pour les nouveaux exploitants ;
- d'une durée d'une journée (soit 6 heures) pour les personnes justifiant de l'exploitation d'une licence pendant 10 ans.

La formation initiale coûte 590 € HT et le renouvellement 270 € HT.

### COORDONNÉES

CPIH FORMATION  
2 RUE BERANGER  
63100 CLERMONT-FERRAND  
04 73 19 04 60

UMIH FORMATION  
49 AVENUE ALBERT ELISABETH  
63000 CLERMONT-FERRAND  
04 73 91 52 62